

Ecole maternelle du Ried – HOENHEIM

Conseil d'école du jeudi 26 mars 2015

Mme Cassel ouvre le conseil à 18h.

Personnes présentes :

Mme Cassel, directrice

Les enseignants : Mme Egele, Gerle-Mary, Jellimann, Klein, Knapp, Wille, Wolff

Les parents : Mme Aoufi, Hanifi, Siffert, Yldirim ; M. Léonardt et Mettrich

La municipalité : Mme Soufiani, conseillère municipale

Personnes excusées : M. Gleitz, IEN ; Mme Steiblé, adjointe aux affaires scolaires.

Le prochains CE est fixé au 23 juin 2015.

Désignation des secrétaires :

Mme Wolff, secrétaire pour les enseignants ; Mme Yldirim, secrétaire pour les parents.

Mme Soufiani excuse Mme Steiblé, retenue à d'autres engagements.

1. **Approbation du CR du CE précédant :**

Mme Hanifi souhaite obtenir quelques précisions sur les modalités de validation. Elle a pu constater que le CR du 1^{er} CE a été publié sur le site de l'EE du centre. Quelle est la règle en la matière ?

Les parents déplorent en effet le fort décalage dans le temps entre la date CE et la validation et publication du CR.

Mme Cassel informe que si ce CR est publié au centre, il n'est toutefois pas validé.

Les CR peuvent être publiés ; des avenants rajoutés par la suite ; certaines écoles fonctionnent ainsi. Ce choix peut susciter des problèmes entre les parties en cas de différend sur l'un ou l'autre point.

Le CR du 13/11/2014 est adopté à l'unanimité.

1. **Points soumis à la Mairie**

Les parents informent avoir eu une réunion à ce sujet avec la mairie. En ce qui les concerne, un seul canal a été retenu pour la communication avec la mairie, afin d'éviter toute confusion, maladresse ou malentendu : le courriel.

A. **Demande d'augmentation du temps d'ATSEM (10,5h/semaine) :** demande des enseignants lors du 1^{er} CE en novembre, soutenue par les parents.

Demande à laquelle M. le maire avait été sensible ; lors d'une réunion avec Mme Cassel, il s'était exprimé sur l'impossibilité de créer un poste mais d'étudier une mise à disposition de personnes surnuméraire à partir d'une analyse des besoins horaires, ce qui a été fait. La réponse de la Mairie, sur le refus de la demande a fortement déçu l'équipe pédagogique ainsi que les parents DPE, qui ont rédigé un courrier de soutien à la démarche.

Mme Soufiani informe que le refus est motivé par la mairie, par le fait que du temps pour des réunions de concertation (un crédit de 8h/an) a été accordé. Les ATSEM doivent toutefois récupérer sur le temps de classe. Il ressort des échanges sur ce point, que demander aux ATSEM de récupérer ces heures pénalise les classes, alors même qu'il y a des besoins forts pour aider à encadrer les élèves.

Mmes Jellimann /Cassel expose l'intérêt de ces Conseils d'ATSEM ; les temps de concertation ATSEM/enseignants du matin ont disparus du fait de la réforme des rythmes. Les ATSEM enchainent, en effet, la garderie du matin et leur service sur temps scolaire, sans temps mort, ce qui laisse peu de place à la concertation au quotidien.

Mme Cassel rappelle aussi que cette demande d'heures d'ATSEM supplémentaires est nécessité par le contexte particulier de l'école (public particulier, ...)

Mme Cassel fait remarquer que cet acquis (conseils d'ATSEM 8H/an) ne peut être en aucun cas être mis en

corrélation avec les besoins dans les classes (10,5h/semaine=temps d'ATSEM supplémentaire demandé).

Les parents réagissent à l'exposition des constats de fonctionnement ; en guise de récapitulatif chiffré, le temps perdu pour les classes, lié à la réforme des rythmes s'élève donc à : 20 min X4joursX36 semaines

Ce temps demandé aurait vraiment eu une incidence positive sur le fonctionnement des classes, et la prise en charge des enfants plus particulièrement.

La mise en balance faite par la mairie ne répond pas à l'analyse de la situation. Ce n'est pas du même ordre.

M. Léonardt et les parents estiment que la demande de 10,5h/an semble même insuffisante. Les parents souhaiteraient une ATSEM/classe.

Mme Cassel informe qu'une étude menée au niveau de la circonscription par M. Gleitz montre que le Taux d'encadrement : ATSEM/classe est comparable à ce qui se pratique dans les communes voisines.

Mme Maurer s'interroge sur les perspectives : le public « élèves » est-il amené à s'améliorer?

Mme Cassel répond qu'on ne le sait pas. Les enseignants précisent que la seule certitude est que les 2/3 des élèves resteront. Le public sera donc vraisemblablement sensiblement le même.

Les parents s'interrogent. Faut-il attendre l'année prochaine pour renouveler la demande puisque les besoins seront toujours là ?

Mme Cassel reviendra vers le maire pour soutenir à nouveau cette demande, lorsque la période électorale sera passée.

Mme Cassel rappelle le contexte économique difficile: restrictions budgétaires, baisse des dotations de l'Etat, et le constat, avancé par M. le Maire que la ville de Hœnheim est déjà excédentaire en nombre de personnels (rapport de la Chambre Régionale des Comptes)

Mme Siffert aimerait connaître ce compte-rendu de la CRC, n'ayant rien trouvé dans ce sens lors de sa lecture du rapport sur le site de la CRC.

Mme Soufiani s'engage à transmettre et à apporter des réponses sur ce point à Mme Siffert.

B. Travaux du Ried :

Les parents informent avoir été présent à une réunion publique sur la question, courant février, lors de laquelle M. le Maire a assuré que le parking « communautaire », appartenant à la CUS et utilisé par les usagers de l'école, ne sera pas impacté par les travaux.

Planning prévisionnel des travaux : 150 logements ; 1/3 de logements sociaux ; travaux échelonnés sur 3 ans.

La mairie a annoncé aux parents lors de cette réunion publique que les travaux d'aménagement nécessaires vis-à-vis des écoles du Ried seraient anticipés. Les travaux au niveau du restaurant scolaire de l'élémentaire s'inscrivent déjà dans cette perspective.

Mme Cassel interroge Mme Soufiani sur la question du stationnement rue de Wangenbourg, posée lors du CE de novembre concernant les marquages au sol demandés, la signalétique lumineuse envisagée.

Mme Cassel a refait un courrier sur ce sujet à l'attention de M. le Maire, resté sans réponse à ce jour.

Mme Soufiani n'a pas de réponse à apporter sur ce point et fera remonter.

Les parents souhaitent qu'il soit notifié que les 2 écoles élémentaire et maternelle du Ried ne disposent d'aucune place de parking, dans les rues qui entourent les écoles (rue wangenbourg, rue du waldeck, rue du Hohenbourg). Tenant compte que la rue du Waldeck qui propose les seules places publics est coupée à la circulation de 8h10 à 8h30 au moment de la dépose des enfants en classe

Les parents aimeraient que ce soit réfléchi dans un plan d'urbanisme. Or, rien n'a été fait depuis novembre. Les parents le déplorent.

C. Informations sur les crédits mairie 2015

Mme Cassel informe que les crédits 2014 n'avaient pas suffi. La Mairie a alloué, de ce fait, une rallonge de 800 euros.

Crédits pour fournitures, petits équipements : 3702 euros

Achats de livres et CD : 720 €

Méthodes des alphas : 320 euros

Transport 180 euros/classe : 1260 + 539 euros pour la Babygym

La mairie avait accordé cette somme dans l'hypothèse d'un projet à construire avec la mairie avec les clubs de gymnastiques de Hœnheim.

Mme Maurer demande si la mairie compte mettre en œuvre le projet de Babygym sur Hœnheim et afin que les enseignants soient informés à temps pour qu'ils puissent faire un choix éclairé pour l'année à venir.

Mme Soufiani réponds que n'a pas encore de réponse à donner concernant le projet de Babygym à Hœnheim.

Projet ACMISA ABC Plakat : 150 euros

Crédit d'investissement : 1 appareil photo : 125 euros

Matériel pédagogique : 800 euros (bac de manipulations, matériel de manipulation Montessori, tapis de regroupement, ...)

A la question de Mme Maurer, qui aimerait savoir si la méthode des alphas sera poursuivi à l'élémentaire, les enseignantes exposent l'intérêt de la méthode, entrée supplémentaire et différente dans l'étude des sons. Cette méthode se suffit à elle-même, dans le cadre du travail propre à la GS, et n'a pas besoin d'être poursuivie en CP

D. NAP : point d'information par la mairie

Question à l'attention de la mairie : la mise en place de l'action NAP chorale aura-t-elle une incidence sur les créneaux d'intervention de Mme Laurence Petassou dans notre école?

Mme Soufiani répond que la NAP chorale ne concerne que l'élémentaire ; les horaires pourront être amenés à bouger.

Mme Cassel interroge Mme Soufiani. Comme il a été annoncé que l'école de musique devait fonctionner à moyens constants, les enseignants des 2 écoles du Ried sont inquiets, étant donné l'apport des interventions de Mme Petassou sur temps scolaire, qui touche des cohortes entières d'élèves (PS-CE2), ainsi que quelques classes supplémentaires.

Mme Soufiani informe que Mme Steiblé n'a pas souhaité trancher la question ; l'assurance est donnée jusqu'à la fin de l'année scolaire, pas au-delà pour l'instant.

Concernant les NAP, les parents sont très déçus qu'il n'y ait rien de prévu pour les maternelles ; cette réforme a pourtant été annoncée depuis 2012. Pourquoi ne l'a-t-on pas anticipé ? Les parents aimeraient savoir s'il y aura des NAP pour les maternelles à la rentrée prochaine.

Mme Soufiani informe que l'intégration des maternelles est prévue pour la rentrée prochaine ; elle est actuellement à l'étude. Un nouvel appel aux associations a été lancé pour étoffer l'offre. Elles seront réunies le 30 mars. Par ailleurs le 17 avril se tiendra la prochaine réunion du COPIL.

Les parents redisent leur déception, notamment au regard de ce qui existe déjà dans les communes environnantes : il y a des NAP à Schiltigheim, il y a des NAP à Bischheim, il y a des NAP à Souffelweyersheim, il y a des NAP à Reichstett... Rien à Hœnheim.

Des parents ont fait des propositions à la mairie, qui n'aboutissent pas. Ils déplorent cet état de fait.

Mme Cassel synthétise et conclue les échanges sur la question, vu que l'ordre du jour est important et que le Conseil d'école n'a pas vocation à ne traiter que des questions périscolaires. Elle invite Mme Soufiani à faire le relai des propos exprimés.

E. Problème de chauffage dans certaines classes :

Mme Cassel fait état que même si l'hiver n'a pas été très froid, il y a quand même eu quelques matins, notamment des lundis matins, où il y avait à peine 15 degrés, le matin dans beaucoup de classes.

Mme Cassel a systématiquement informé la mairie qui est venue immédiatement constater, et faire le nécessaire.

Mme Siffert demande ce qui est fait concrètement lorsque les enfants arrivent et qu'il fait froid. Mme Jellimann répond, pour avoir été concernée, qu'elle a rajouté des gilets de l'école aux élèves trop légèrement vêtus. Ceci dit, ce jour-là, la température a péniblement atteint les 18° en fin de journée.

Autre aspect cité par les enseignants : les ventilos convecteurs présents dans les salles de classes génèrent une gêne sonore supplémentaire. (constaté en séance par les participants)

Le radiateur du couloir et les WC du bat. 1 présentent des fuites récurrentes. La mairie a commandé mais ils n'ont encore rien réceptionné.

Mme Cassel note que cette situation récurrente est pour la première fois de cette ampleur.

F. Rénovation des sols de la maternelle

Mme Cassel aimerait que pour le prochain conseil d'école le planning des travaux prévus et les consignes de rangement des classes puissent être présentés. Les enseignants demandent la fourniture de cartons et la disponibilité de personnel municipal pour déménager les meubles.

Les parents souhaitent rendre la municipalité vigilante à la présence du centre aéré, durant le mois de juillet dans une partie des locaux de l'école maternelle afin d'éviter que cette donnée soit omise comme cela a eu lieu l'année dernière lors de la rénovation de la cantine de l'élémentaire où des travaux ont été réalisés en présence des enfants (étincelles au plafond, poussières), obligeant le centre aéré à se déménager en catastrophe dans d'autres locaux.

Les parents souhaitent avoir l'assurance que tous les sols de toutes les classes seront bien terminés à la rentrée. Mme Soufiani rassure sur le fait que les appels d'offre ont été lancés et les travaux seront faits.

Mme Cassel insiste sur la nécessité pour l'entreprise de respecter les délais pour ne pas compromettre la rentrée des classes, ni la pré-rentrée de l'équipe pédagogique. Il faut que les salles soient réinstallées pour la pré-rentrée.

G. Qualité de l'air dans les classes

Lors du CE extraordinaire, les parents et Mme Cassel ont demandé le rapport établi par la société Veritas. M. le Maire avait dit que ce document leur serait transmis. Ni les parents ni Mme Cassel ne l'ont eu. Les parents réitèrent leur demande. Les parents informent qu'ils ont eu pour seule réponse que ce document avait été transmis à l'Inspection Académique à Mme Huhardeaux. Les mesures n'ont pas été transmises à l'école.

Mme Cassel explique que le circuit ne devrait pas passer par Mme Huhardeaux, la Mairie et l'école étant en lien direct. Mme Cassel les redemandera à la mairie et les transmettra aux parents.

Les parents s'étonnent. Ce CE extraordinaire a été fait dans un souci de transparence, donc ce document doit pouvoir arriver à l'école et être rattachées au moins au DTA. Pourquoi faire tant de complications pour transmettre et obtenir des documents ?

Mme Cassel explique que le DTA en l'état est complet : les mesures d'empoussièremment n'étant pas obligatoire (réalisées à l'initiative de la mairie), elles n'ont pas à figurer dans le DTA.

Mme Siffert approuve que le canal de communication pour obtenir ce rapport passe par Mme Cassel.

M. Leonhardt demande l'état d'avancement des prochaines mesures d'empoussièremment, eu égard au taux d'encrassement (air industriel) relevé par le rapport de la société VERITAS, sous vidéo surveillance ?

Les parents auraient aimé avoir des précisions compte tenu des propos tenus par M. Le Maire lors de ce Conseil d'école extraordinaire.

Mme Soufiani n'a pas de réponse à apporter sur ce point et fera remonter.

Mme Cassel et Mme Siffert ont bon espoir que des réponses arrivent rapidement.

H. Avancement du projet Babygym

Mme Cassel rappelle que l'année passée les classes allaient à La Wantzenau. Et que la suppression de l'activité babygym est une décision de l'équipe pédagogique qui a décidé de ne pas reproduire cette activité cette année.

Les parents rappellent que cette annulation fait suite à la décision de M. Le Maire de vouloir reconduire cette activités dont il subventionne la partie transport, sur Hoenheim.

Les enseignants aimeraient savoir si l'année prochaine il convient de reprendre contact avec La Wantzenau ou si le projet à Hoenheim se concrétise.

Mme Ripanti, service des sports de la Mairie a déjà visité la structure de La Wantzenau. Le projet est en cours mais non encore abouti.

Mme Cassel rappelle que le projet Babygym Wantzenau a été mis entre parenthèses pour des raisons de coût. A l'école du centre, ce coût est entièrement pris en charge sur les bénéfices de la fête de fin d'année entièrement organisée par les familles.

Mme Wolff rappelle que pour se lancer dans un projet sur temps scolaire, quel qu'il soit, babygym en l'occurrence, les enseignants doivent être associés au projet. C'est aux enseignants de s'assurer que la proposition réponde aux attentes pédagogiques. Il faut en effet que les encadrants/ intervenants soient agréés par l'EN, que les enseignants puissent les rencontrer en amont. Mme Jellimann précise aussi qu'il faut vérifier si le matériel et la structure répondent aux exigences de l'école. Un projet doit ensuite être rédigé et validé par notre conseiller pédagogique EPS.

Mme Cassel va revenir vers Mme Ripanti pour savoir où nous en sommes. Le point sera remis à l'ordre du jour du prochain CE. Suite à ce 3^{ième} CE, l'équipe pédagogique va statuer pour sa position pour l'année prochaine. Elle rappelle que si cette activité doit se faire à la Wantzenau, il faut réserver les créneaux dès mai-juin.

Pour les parents, il leur semble impératif qu'une décision soit prise sur le lieu (Wantzenau ou Hoenheim), le budget (avec/sans subvention mairie), pour permettre aux enfants à la rentrée prochaine de bénéficier de cette activité.

I. Etat d'avancement de la réflexion mairie sur les besoins des DPE identifiés.

Les parents rappellent que pour le conseil d'école en novembre 2014, ils avaient fait état de besoins collectifs, suite à une enquête menée auprès des parents de l'école. Parmi ces besoins identifiés, les parents souhaiteraient savoir où en est la mairie sur les 3 sujets suivants :

☒ **Garderie du mois d'août** : les familles souhaiteraient qu'il y ait au moins 15 jours de centre aéré au mois d'août.

Il y a bien un centre aéré à l'école voisine At Home de Bischheim mais avec 15 places seulement, et les Hoenheimois ne sont pas prioritaires, et payent le tarif « hors communes ».

☒ **Revoir l'amplitude horaire de la garderie des vacances (7h50-18h30)** à l'instar de ce que propose le CSC. Cette demande a déjà été faite l'an dernier. Le maire avait pourtant annoncé vouloir aller dans ce sens mais les choses n'ont pas évolué.

Au mois de juillet, cela représente 1 mois entier où les parents doivent demander à leur employeur de partir 45 minutes avant tous les jours. C'est délicat vis-à-vis de son employeur.

Mme Soufiani informe qu'aujourd'hui rien n'est prévu pour répondre à ces 2 problématiques à la mairie.

Les parents espèrent que le CE du 3^{ième} trimestre apportera des réponses plus réjouissantes sur ces 2 sujets.

☒ **Accueil en cas de fermeture d'école**

Les parents rappellent que pour la journée du 8 octobre, la mairie n'a pas été en capacité de se retourner.

Mme Cassel relate qu'au regard du tollé général généré par cette journée banalisée, il est quand même peu probable qu'il y ait à nouveau de telles journées banalisées.

2. Projets pédagogiques

Projet piscine GS

Il y a eu une confusion au niveau de la réservation du créneau piscine. Les parents expriment leur déception. Cette déception est partagée par les enseignants. Cependant, le cycle piscine perdurera. M. Léonardt demande si une autre sortie piscine serait possible. Mme Cassel explique que toutes les possibilités avaient été envisagées mais qu'il y a un cadre précis pour emmener des élèves à la piscine. Le Conseiller pédagogique, M. Weber, a été sollicité et a vérifié la disponibilité d'éventuels créneaux. Les leçons seront tirées de cette erreur pour que cela ne se reproduise plus.

Les parents posent un constat et expriment leur déception: pas de babygym, pas de piscine.

Mmes Klein/Wolff expliquent comment elles ont rebondi suite à cette déconvenue.

L'APC prévue en lien avec le projet d'école autour du projet piscine a été maintenue sous la forme prévue. Seuls le contenu et les objectifs pédagogiques ont été adaptés. Les jeudis AM, les élèves des classes de grande section monolingue travaillent sur des projets à visée scientifique : les élevages de chenilles , les états de l'eau (la solidification de l'eau autour de l'histoire du loup Isengrin). Un travail autour du tri sélectif est également mené, avec une sortie de proximité pour trier le verre et autres déchets, y compris organiques, ramenés par les élèves.

Sorties de fin d'année

Les classes ont été inscrites à un spectacle gratuit, sur les dangers domestiques, à la salle du cercle, le 7 avril.

D'autres sorties seront programmées. Les enseignants rappellent que tous les ans des sorties de fin d'année sont menées (jardin des 2 rives, parc Friedel)

Défis maths : Les classes de moyenne et grande section participeront à des défis mathématiques dans les classes et entre les classes lors d'une journée décloisonnée, le 21/05. L'école Maternelle de Kleber sera aussi invitée à cette manifestation.

Cycle vélo :

Un cycle « vélo » est prévu au 3^{ème} trimestre.

Mme Cassel demande dans quelle mesure il serait possible de solliciter quelques parents pour revoir/réviser les vélos. Les parents sont favorables. Des associations spécialisées dans la remise en état des vélos seront contactées.

BCD : Idem pour l'entretien de la bibliothèque. L'aide de quelques parents serait bienvenue.

Le départ à la retraite d'Astrid Rauscher(employée municipale) n'a en effet été remplacé que partiellement. Certaines de ses missions ont été attribuées à une personne nouvellement nommée, d'autres non reconduites. La gestion de la bibliothèque faisait partie de ses missions.

Par ailleurs, le poste d'EVS a été supprimé. Une nouvelle demande sera faite pour la rentrée prochaine.

Mme Siffert en profite pour demander quelle visibilité nous avons quant au poste de direction que Mme Cassel a accepté à titre provisoire cette année.

Mme Cassel informe qu'elle a fait part à M. Gleitz qu'elle n'était pas favorable à une fusion d'école et qu'elle ne souhaitait pas reconduire la double direction, la charge de travail étant très lourde. Le poste sera proposé au mouvement.

Les enseignants et les parents espèrent que ce poste suscitera des vocations. Mme Cassel rappelle les atouts de l'école (équipe engagée, espaces scolaires de belle qualité, des classes bien équipées, des relations de travail avec les partenaires d'écoute et de confiance. Mme Cassel explique aussi qu'il faut respecter le choix des enseignants des écoles, bien dans leurs classes, ne souhaitant pas forcément troquer du temps pédagogique contre du temps administratif. C'est un métier à part.

4. Point PPMS

Notre administration est très vigilante à l'actualisation du PPMS : plan particulier de mise en sécurité des élèves et du personnels en cas de risque majeur et invite les école à respecter les dispositifs correspondants.

Les risques majeurs auquel notre école est exposée sont :

- risques technologiques TMD : transport de matières dangereuses

- risques naturels : tempête, séisme, inondation.

Une actualisation des missions à assurer en cas de crise avec répartition auprès des personnels est nécessaire.

Des exercices de simulation sont obligatoires. Une information aux parents est conseillée. Un exercice incendie a déjà eu lieu. Des exercices de confinement / évacuation ont été fait tous les ans. Un exercice aura encore lieu au 3^{ième} trimestre (à définir).

5. Information sur une réflexion en cours au sein de l'équipe pédagogique en faveur d'une modification du goûter

L'Alsace est l'une des régions les plus concernées par l'obésité des adolescents, le problème de surpoids et l'augmentation des maladies cardio-vasculaires.

Les experts sont unanimes et préconisent la suppression du goûter à 10 h : il n'est pas nécessaire aux besoins alimentaires des enfants ; il peut favoriser les habitudes de grignotage ainsi que de mauvaises habitudes alimentaires en cas de goûters ayant peu de valeur diététique.

Les préconisations d'hygiène alimentaire sont les suivantes : 4 repas/ jour, un bon petit déjeuner, puis le déjeuner, le goûter de 16h et enfin le dîner.

L'objectif est de s'inscrire dans des pratiques plus conformes et de les mettre en place à la rentrée prochaine.

L'idée de l'équipe pédagogique serait de supprimer le goûter de 10h au profit d'une collation très simple (baguette de pain et fruits de saison) au moment de l'accueil à 8h20, qui apporterait aux enfants une possibilité de complément au petit déjeuner. Cette collation serait fournie par l'école moyennant finance de la part des parents : environ 4€ par cycle scolaire (entre les vacances) ce qui représenterait une participation annuelle de (4€x5cycles=)20€ / an /enfant.

Mme Siffert alerte qu'avec l'accueil du matin à 7h50, et l'organisation de la cantine en 2 services dont le second à 13h00, un enfant qui aurait pris son petit déjeuner à 7h00 et qui mange au second service à 13h00 aura attendu 6h00 ce qui représente, de son point de vue, une amplitude trop longue.

Les parents estiment que la question de la pause méridienne de 2h15, jugée déjà trop longue l'an passé suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, devrait être reposée et souhaitent que la mairie réfléchisse à une organisation permettant à tous les élèves de manger entre 12h00 et 13h00.

Mme Siffert souligne les points qui lui semblent positifs : instaurer de bonnes habitudes alimentaires ; gestion collective des collations.

Les parents soulignent qu'une préconisation nationale se heurte pourtant à des réalités locales diverses. Ainsi, l'école commence plus tard dans bien des régions, souvent vers 9h00, ce qui change la donne par rapport à la position par rapport au goûter.

Mme Cassel parle de l'expérience d'écoles qui l'ont déjà mis en œuvre dans la circonscription. Une fois les préjugés des parents dépassés, ça a bien fonctionné et permis aux enfants de manger mieux au repas de midi.

Mme Siffert insiste sur le problème de l'amplitude horaire : il ne devrait pas y avoir plus de 4h entre le petit déjeuner et le déjeuner. Sur le modèle 7h00/12h00.

M. Léonardt craint une dérive et que les parents ne fassent plus petit-déjeuner leurs enfants du tout, se déchargeant sur l'école.

Mme Cassel rappelle bien qu'il s'agit d'une petite collation, d'un complément au petit-déjeuner et non d'une substitution au petit-déjeuner.

Mme Maurer n'est pas pour la suppression des goûters et trouve que le tableau de rotation des aliments permet un bon équilibre : les enfants profitent du gâteau du dimanche, le lundi, ils découvrent des fruits, le mardi.... Les enseignantes réagissent en disant que les recommandations de l'école sur la variété des aliments du goûter ne sont que très peu respectées.

Mme Cassel rappelle qu'il s'agit bien d'une problématique éducative. Le goûter (sous sa forme actuelle) donne des habitudes de grignotage, et beaucoup d'enfants ont comme goûter des aliments peu recommandés, riches en sucres et matières grasses.

Les parents aimeraient savoir pourquoi les yaourts sont exclus de cette nouvelle forme de collation.

Mme Cassel rappelle que le petit-déjeuner est de la responsabilité des parents et que le laitage relève du petit déjeuner.

Mmes Klein et Le Blastier parlent de leur expérience d'école où il y avait zéro goûter. Les enfants prennent du coup de vrais petits déjeuners.

Mme Cassel rappelle que l'équipe y réfléchit depuis la pré-rentree de sept 2014 mais ne souhaite pas que ce changement se fasse sans information auprès des parents.

Les parents souhaiteraient savoir, si cela se met en place, y aura-t-il une harmonisation avec l'élémentaire ? Mme Cassel répond que c'est d'abord une réflexion de l'école maternelle mais que la cohérence avec l'élémentaire devra être construite.

Si l'expérience est menée, elle doit être menée sur une année entière avec des évaluations périodiques du dispositif et des rajustements éventuels.

M. Léonardt demande à ce qu'au début on « calcule large ». Plutôt 2 baguettes qu'une.

Mme Aoufi émet des réserves. Elle expose l'intérêt pour le goût de déguster des choses variées, y compris des laitages.

Les parents informent que la chambre de l'agriculture subventionne l'achat de fruits à l'école. Mme Cassel en prend note.

Mme Maurer, en tant que boulangère, souhaiterait qu'on remplace la « baguette » par des « pains » variés.

Mme Siffert souhaite savoir ce qui est attendu des parents quant à cette nouvelle organisation du goûter. Doivent-ils voter, donner une approbation ou juste un avis.

Mme Cassel rappelle que le CE est une instance d'information, que ce projet réussira d'autant mieux que les parents le suivront mais il ne s'agit pas de voter ; la décision finale de mise en œuvre relève de la responsabilité de l'équipe. L'équipe pédagogique attend que les parents DPE servent de relais entre école et les familles.

Mme Cassel informe également d'un projet de rencontres café-parents à l'école avec le soutien de la PMI, soit sur le temps scolaire, soit après la classe pour partager sur des questions d'éducatives : horaires du coucher et besoin de sommeil, propreté, rapports à l'autorité.

Mme Cassel clôt le conseil d'école à 21h10.